

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

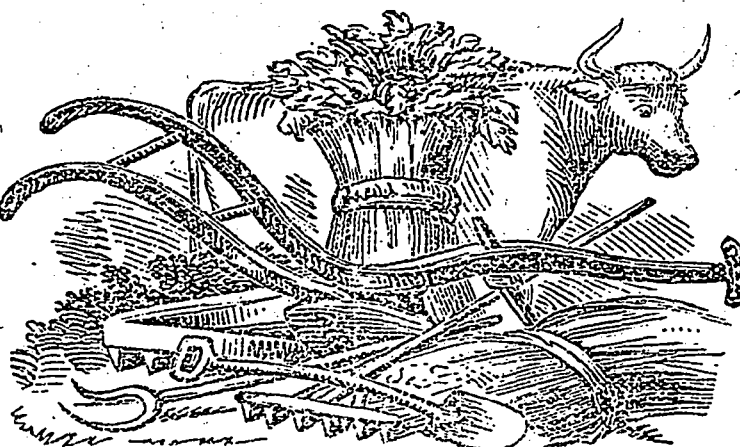
Amédée Marsan Secr. l'Assomption

Éditeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance Ou ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Œuserie agricole : Architecture rurale, économie. -
Revue de la Semaine : A l'occasion du départ pour Rome de Monseigneur Roncetti, on rappelle en quelques mots la belle réception qui lui a été faite en Amérique, à raison de sa qualité de représentant de Pie IX et l'on met en regard les traitements que les papes de l'Europe infligent au Vicaire même de Jésus-Christ — Les catholiques n'ont pas été battus comme on l'a dit. — Détails curieux sur les origines de l'Alphonsisme. — La république française s'est appliquée dans ces derniers temps à marcher dans une voie plus sûre ; mais elle reste république et c'est un vice radical. Si la France veut reprendre son prestige en Europe qu'elle revienne à la monarchie.

Sujets divers : Considérations générales sur l'agriculture moderne. — La bride chez le cheval. — Avances foncières en agriculture — Poils provenant du tannage et du corroyage des cuirs. — Chiffons de laine et de lin. — Couverture pour les plantes pendant l'hiver.

Petite chronique : Tempête à St. Malachie. — Gare aux moissonneuses. — Union agricole à Piopolis, comté Mégantide. — Soirée littéraire, musicale et dramatique à Montmagny, dimanche le 15 août. — Notre retard. — Notre feuilleton.

Recettes : Boisson pour les ouvriers agricoles. — Empesage du lin.

ŒUSERIE AGRICOLE

ARCHITECTURE RURALE—ÉCONOMIE.

Par économie nous n'entendons pas la parcimonie que l'on met trop souvent dans l'exécution des travaux de la campagne, et qui est une cause prochaine d'augmentation dans leur dépense, mais cette économie sage et éclairée, au moyen de laquelle on peut construire un établissement aux moindres frais possible, sans compromettre ni sa solidité, ni la convenance d'aucune de ses parties ; en un mot une économie bien entendue.

La pratique de cette vertu est devenue plus nécessaire que jamais à tout homme qui veut se livrer à l'amélioration de ses propriétés, à raison du renchérissement excessif

de la main d'œuvre, des matériaux et des autres objets de consommation dont le prix est aujourd'hui hors de toute proportion avec celui des denrées.

L'économie doit porter ici : 1o. sur le nombre et l'étendue de chaque espèce d'établissement rural ; 2o. sur les conditions générales que doivent remplir les bâtiments ruraux ; 3o. sur la situation et l'orientation d'une maison de ferme ; 4o. sur le groupement des constructions ; 5o. sur les bâtiments trop restreints ou trop vastes ; 6o. sur le choix des matériaux disponibles, et sur la manière de les employer sans nuire à la solidité des bâtiments ; 7o. sur la convenance de leur décoration ; 8o. sur les dépenses de leur entretien.

Economie sur le nombre et l'étendue des bâtiments d'un établissement rural.—Il est de l'intérêt bien entendu d'un cultivateur de procurer à son établissement le nombre et l'étendue des bâtiments qui peuvent exiger les besoins naturels et industriels de son exploitation.

S'il y avait insuffisance, il ne retirerait pas de sa propriété un fermage aussi élevé qu'elle en serait naturellement susceptible ; et s'il y avait surabondance, la condition du propriétaire serait également désavantageuse, parce que les bâtiments superflus lui occasionneraient annuellement une augmentation de dépenses d'entretien, qui diminuerait d'autant le fourrage qu'il en obtient.

Ainsi, tout le nécessaire et rien de superflu est la maxime qu'il faut d'abord admettre quand on bâtit à la campagne.

Mais pour pouvoir la pratiquer en toute circonstance il faut connaître dans le plus grand détail les besoins naturels et industriels de chaque classe de cultivateurs ; c'est une condition sans laquelle il serait impossible de calculer avec précision le nombre et l'étendue des bâtiments qui sont nécessaires à chaque établissement particulier.

Conditions générales que doivent remplir les bâtiments ruraux.—C'est un axiome en économie rurale que " la maison de ferme et ses dépendances doivent autant que